



## LA VENTE

Simple ou exclusif, le mandat est un accord entre les propriétaires et l'agence, sur le bien à vendre ainsi que sur le prix à demander. A la signature du mandat, vous nous confiez une mission.

### Le mandat de vente comprend :

#### **La recherche d'un acquéreur**

- Reportage photo
- Démarches administratives nécessaires auprès des services d'urbanisme de la Mairie, diagnostiqueurs, Eau Du Ponant, géologues, géomètre.
- Mise en place des moyens de communication affichage en vitrine de l'agence, signalisation par panneaux (en accord avec le vendeur), mise en ligne sur notre site internet et sur les portails immobiliers tels que Le Bon Coin, Logic Immo, Ouest-France...
- Relance des acquéreurs en fichier
- Visite d'accompagnement sur les lieux avec un dossier sur le bien fourni
- Etude du financement de l'acquéreur
- Négociation si nécessaire au niveau du prix et/ou des modalités de vente

#### **La signature du compromis**

- Après accord entre les parties, nous rédigeons le compromis de vente accompagné des tous les documents obligatoires, avec le souhait d'assurer une sérénité au vendeur comme à l'acquéreur.
- Dans la mesure du possible, nous faisons signer nos compromis électroniquement avec la possibilité de le faire à distance.
- Nous nous engageons à suivre les démarches bancaires et administratives.
- Nous accompagnons les parties jusqu'à la signature définitive chez le notaire.